



## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

### **Autorisation Environnementale pour le projet de confortement de l'ouvrage de défense contre la mer du littoral et rechargement en sable pour 10 ans**

#### **Commune concernée : LACANAU**

Une enquête publique est prescrite **du mercredi 21 septembre 2022 au vendredi 21 octobre 2022 inclus** afin de recueillir l'avis du public sur la demande d'autorisation environnementale pour le projet de confortement de l'ouvrage de défense contre la mer du littoral et rechargement en sable pour 10 ans de la commune de Lacanau. Le déroulement de l'enquête publique devra tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire et des mesures barrières en vigueur.

Le responsable du projet est la COMMUNAUTE DE COMMUNES MEDOC ATLANTIQUE – 09, rue du Maréchal d'Ornano 33780 SOULAC SUR MER. Les informations relatives au projet peuvent être demandées à Madame Éléonore GENEAU au tél : 05 56 03 83 12.

Pendant la période indiquée ci-dessus, le dossier sera consultable à la Mairie de Lacanau aux jours et heures d'ouverture, où le public pourra faire part de ses observations sur un registre d'enquête ouvert à cet effet.

Le dossier sera également consultable sur le site internet des Services de l'Etat en Gironde [www.gironde.gouv.fr](http://www.gironde.gouv.fr) rubriques « publications », « publications légales », « enquêtes-publiques 2022 ».

Le public pourra transmettre ses observations à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse mail suivante : [ddtm-spe2@gironde.gouv.fr](mailto:ddtm-spe2@gironde.gouv.fr) en veillant à identifier l'objet de l'enquête. Ces observations seront accessibles sur le site internet des services de l'Etat en Gironde.

Les personnes qui le souhaitent pourront aussi faire part de leurs observations par courrier adressé au commissaire enquêteur à la Mairie de Lacanau 31 avenue de la Libération CS 30001 33680 LACANAU, siège de l'enquête. Elles seront annexées au registre d'enquête.

Un accès gratuit au dossier sera ouvert au public sur le poste informatique situé à Direction Départementale des Territoires et de la Mer, cité administrative, 2 rue Jules Ferry à Bordeaux.

Monsieur Daniel MAGUERES Ingénieur général de l'armement retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique. Il se tiendra à la disposition du public, afin de recueillir ses observations **à la Mairie de Lacanau**, selon le calendrier ci-après:

- mercredi 21 septembre 2022 de 09h00 à 12h00 (02, rue Jacquemin Perpère Villa Plaisance 33680 LACANAU)
- samedi 08 octobre 2022 de 09h00 à 12h00 (31, avenue de la Libération CS 30001 33680 LACANAU)
- mardi 18 octobre 2022 de 09h00 à 12h00 (02, rue Jacquemin Perpère Villa Plaisance 33680 LACANAU)
- vendredi 21 octobre 2022 de 14h00 à 17h00 (31, avenue de la Libération CS 30001 33680 LACANAU)

A la fin de l'enquête, copies du rapport et des conclusions du Commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public à la Mairie de Lacanau, à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer ainsi que sur les sites internet des Services de l'État de la Gironde [www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications légales](http://www.gironde.gouv.fr/Publications/Publications_légales). La Préfète de la Gironde est compétente pour statuer, par un arrêté, sur la demande d'autorisation environnementale.

Toute information relative à l'organisation de l'enquête peut être demandée auprès de la DDTM de la Gironde, service des procédures environnementales.